Déclaration d'engagement personnel pour collaborateurs
Annexe au contrat de travail ……

Principes généraux
insieme Vaud ne tolère d'aucune manière les violations de l'intégrité personnelle, les agressions, ou toute autre forme de violence. En signant ce document, le/la soussigné·e s'engage à se conformer au *Code de conduite pour la prévention des violations de limites et des abus sexuels* et en particulier aux dix attitudes de base énoncées ci-dessous. Par sa signature, il confirme également qu'aucune procédure pénale n'a été ouverte contre lui/elle concernant toute forme de violation de l'intégrité ou autre. Tou·te·s les collaborateur·rice·s et bénévoles peuvent compter sur la plus grande discrétion dans le traitement de cas de reproches concernant des agressions.

Déclaration d'engagement personnel

1. Responsabilité dans la position de force
Je suis à tout moment conscient·e que je me trouve dans une position de force et subordonne donc chacun de mes actes à mon mandat. La responsabilité de poser et respecter les limites m'incombe toujours. J'exerce mon activité avec une attention respectueuse.

2. Participation à la mise en place de la relation
J'implique les client·e·s/membres dans l'aménagement du quotidien et de la relation et renforce leur pouvoir de codécision et leur autonomie. Dans ce cadre, je fournis toutes les informations qui leur permettent de prendre des décisions autonomes. Face aux client·e·s/membres, je suis responsable d'aménager un rapport de proximité et de distance adapté à nos rôles respectifs.

3. Transparence
Je suis disposé·e à présenter de manière transparente et à justifier à tout moment mes actes dans des situations à risque à mes collègues et/ou supérieur·e·s ainsi qu'aux client·e·s. et aux membres. A cet égard, c'est à moi qu'il incombe de dispenser et d'obtenir les informations. Je mise en ce sens sur une transparence préventive. Si des situations à risque imprévues surviennent, je veille à assurer la transparence à titre rétroactif.

4. Ouverture et culture du feedback
J'entretiens une attitude d'ouverture et d'esprit critique au sein de l'équipe et/ou à l'égard des supérieur·e·s/responsables. J'aborde spontanément les doutes, confusions ou questions liées aux situations à risque ou aux actes se trouvant dans la « zone grise » (c'est-à-dire qui ne tombent pas sous le coup du droit pénal). Je témoigne de la confiance à mes collègues tout en étant intransigeant·e sur les questions de qualité et de transparence.

5. Clarté des rôles
Je fais la distinction entre mon rôle au sein de l'organisation et ma vie privée et évite de mettre mes différents rôles en conflit ou de les confondre. Dans mon rôle de personne qui supervise, conseille ou accompagne, il m'appartient de veiller au respect des limites conformes à la situation et aux rôles, lesquelles divergent clairement de mes limites au sein de ma famille. Mon rôle et ma tâche concrète déterminent aussi la proximité fonctionnelle avec les client·e·s/membres. Certaines personnes peuvent assumer des rôles différents selon les activités. Mon rôle et mes fonctions sont réglés dans le cahier des charges annexé au contrat de travail défini lors de mon engagement.

6. Equilibre entre proximité et distance
Une proximité (émotionnelle et physique) adéquate est inhérente à tout travail relationnel. En même temps, il est important de conserver une distance conforme à son rôle et à ses responsabilités. Ce grand écart requiert une remise en question permanente et scrupuleuse de ses propres attitudes et actions. J'adapte la proximité envers la personne qui m'est confiée à mon rôle et à ma fonction. Je ne perds jamais de vue mon mandat ainsi que le bien-être et l'intégrité des client·e·s/membres.

7. Remise en question
Je prends le temps de réfléchir à mon rôle et à mes tâches pendant et après les interventions. J'aborde activement tous mes doutes. J'ai le droit de verbaliser mes doutes et qu'ils soient examinés dans un cadre approprié. Je suis également disposé·e à remettre ponctuellement en question mes actes routiniers avec un regard critique. Ce faisant, je contribue sciemment à la qualité des normes du code de conduite.

8. Protection de l'intégrité
Je respecte l'intégrité mentale, physique et, surtout, sexuelle des client·e·s/membres qui me sont confié·e·s et évite tout acte susceptible d'y porter atteinte. Je respecte la vie privée et l'intimité des personnes avec et sans handicap. Cela vaut en particulier pour les actes requérant une proximité particulière dans le cadre de mon intervention. Je suis conscient·e que je peux et dois exiger le respect de ma propre intégrité mentale, physique et sexuelle.

9. Normes de qualité
Les normes de qualité sur les situations à risque compliquent la mise en place stratégique d'actes malveillants et limitent les abus survenant par inattention. Je suis par conséquent disposé·e à subordonner mes actes à des normes contraignantes, concrétisées en fonction de mon mandat. Les écarts par rapport à ces normes doivent obligatoirement être discutés avec les supérieur·e·s et les personnes impliquées et doivent être annoncés aux responsables de l'organisation. Je sais que les écarts répétés, non transparents et non justifiables de manière concluante par rapport à ces normes ne sont pas tolérés. Ils débouchent sur des sanctions et, en cas d'écarts répétés ou graves, sur la résiliation des rapports de travail.

10. Obligation de déclaration en cas de soupçon de délit
Je suis astreint·e à une obligation de déclaration immédiate en cas de soupçon justifié de délit (par ex. déclarations de personnes concernées). Je m'adresse immédiatement au Secrétariat général de l'association ou à mon responsable de camp durant le séjour. Je n'entreprends aucune mesure sans me concerter avec cette personne, car ce n'est pas à moi qu'il appartient de gérer le dossier. En cas d'incertitude quant à l'existence d'une infraction pénale ou pour une première consultation, le bureau Lieux de vie insieme (031 300 50 20, lebensraeume@insieme.ch) est à ma disposition.

Prénom, nom: _____

Fonction: _____

Lieu, date: _____

Signature: _____